



divorce pour violences conjugales et nationalité

Par **krysty**, le **14/07/2009** à **04:47**

bonjour, je suis de nationalité étrangère et ai demandé récemment le divorce pour des problèmes de violences conjugales. le jugement définitif sera rendu dans quelques jours. je suis également aide soignante et je viens d'apprendre que je ne serai pas titularisée à mon poste à la ville de rennes tant que je n'aurai pas la nationalité française. ma question est: puis-je demander et obtenir la nationalité française sachant que cela fait 7 ans que je suis en france, que le divorce est entièrement la faute de mon ex mari et que je n'ai jamais été en situation irrégulière. merci de me répondre.